

SECTION SPORTIVE souhaitée :

VTT ou  ATHLETISME ou  JUDO

**Etat civil du candidat**

Nom ..... Prénom .....

Né(e) le ..... Sexe  F  M

Adresse  
.....  
.....

**Situation scolaire**

Etablissement scolaire actuel .....

Classe actuelle .....

Anglais  Allemand  Espagnol  Italien

**Représentant(s) légal(aux)**

Représentant légal .....

Représentant légal .....

 .....  .....

Courriel ..... @ .....

Date : Signature(s) responsable(s) :

Avis du Professeur d'EPS : .....

.....

..... Fait à , le .. / .. /2022 Signature

Avis du Professeur Principal : .....

.....

..... Fait à , le .. / .. /2022 Signature

Avis du Chef d'Etablissement : .....

.....

..... Fait à , le .. / .. /2022 Signature

**(Joindre au dossier les bulletins des 1er et 2ème trimestres de la classe de 3ème)**

**PRESENTATION**

Le lycée André Malraux et le lycée professionnel Camille Claudel proposent conjointement trois sections sportives pour la rentrée 2022 en ATHLETISME, VTT et JUDO.

Ces sections sportives s'adressent aux jeunes sportifs désireux de pratiquer un sport de façon plus approfondie grâce à un temps d'activité supplémentaire inclus dans leur emploi du temps.

La coordination de la section est assurée par un enseignant d'Education Physique et Sportive. L'encadrement sportif est assuré par un cadre titulaire d'un diplôme d'état, enseignant ou issu du club partenaire de la section.

**LES OBJECTIFS**

- Acquérir de nouvelles connaissances et compétences dans l'activité choisie par un temps de pratique supplémentaire.
- Renforcer la confiance en soi par une pédagogie de la réussite.
- Parvenir à une pratique autonome ou en petit groupe, dans le respect des règles de sécurité.
- Acquérir de nouvelles connaissances liées aux écosystèmes forestier et montagnard, aux activités de pleine nature et au fonctionnement du corps humain, afin de former un citoyen cultivé, éclairé et sensible à la protection de son environnement et de sa santé.
- S'engager dans une formation de jeune officiel.

**ORGANISATION**

1. **Section sportive Athlétisme** : 3 heures par semaine (2 créneaux de 1.5 h) sur le stade de Béchamp à Remiremont.
2. **Section sportive VTT** : 3 heures par semaine sur la commune de Remiremont et les communes proches. Les élèves devront être en possession de leur propre matériel (VTT, casque et protections). Les vélos pourront être stockés au lycée dans un local prévu à cet effet.
3. **Section sportive Judo** : 3 heures par semaine (2 créneaux de 1.5 h) au Dojo de Remiremont et/ou au Dojo du lycée Camille Claudel.

Les élèves des sections pourront également participer aux activités de l'association sportive le mercredi après-midi, ou sur les créneaux de 13h00 à 14h00 les autres jours de la semaine.

**CONDITIONS**

- Avoir un dossier scolaire satisfaisant.
- Etre en bonne forme physique.
- Réussir le test d'entrée en section.
- Se licencier à l'association sportive du lycée.
- Participer à certaines compétitions UNSS.
- Recrutement des candidats en fonction du nombre de places disponibles dans chacune des trois sections.

## SUIVI MEDICAL

- Chaque année, un **certificat médical** attestant la non contre-indication à la pratique du VTT, de l'athlétisme ou du judo dans le cadre de la section sportive sera exigé. Celui-ci devra être daté de moins de trois mois. Cet examen médical est à la charge des familles.

## INSCRIPTION

- Renvoyer au lycée André Malraux pour le 8 avril le dossier de candidature ci-joint accompagné des bulletins scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> trimestres de la classe de 3ème via votre établissement.
- Une convocation aux tests de sélection vous sera envoyée. Ceux-ci auront lieu **le mercredi 11 mai 2022 après-midi**.
- La commission statuera sur les candidatures au plus tard le lundi 30 mai 2022.

## TESTS DE SELECTION

Les élèves devront se munir de leur propre matériel.

Un entretien individuel de 5 minutes permettra d'établir les motivations des élèves.

**VTT :** Le test comporte une épreuve de trial et un XC (Cross country).

- Le règlement et le déroulement de l'épreuve de trial sont identiques à ceux de l'UNSS.
- L'épreuve de XC dure de 20 à 30 minutes.
- Le site de l'épreuve vous sera communiqué dans la convocation.

**ATHLETISME :** Le test comporte plusieurs épreuves :

- 50 mètres plat.
- Test de 6 minutes (distance maximale réalisée en 6 minutes).
- Test de détente verticale.
- Distance réalisée en 5 foulées bondissantes.
- Distance réalisée en 5 cloches pieds.
- Lancer de vortex.
- Lancer de médecine-ball.
- Une performance réalisée lors d'une épreuve UNSS ou FFA vous sera demandée.
- Ces épreuves se déroulent sur le stade de Béchamp à Remiremont.

**JUDO :** Le test comporte diverses épreuves :

- Une épreuve de préparation physique générale sur un parcours d'atelier.
- Une série de randori de 3min permettant d'estimer la richesse du judo de l'élève.
- Le site de l'épreuve vous sera communiqué dans la convocation.

## CLUBS SPORTIFS DES SECTIONS

Remiremont VTT - Athlétisme Vosges Pays de Remiremont – Remiremont Judo

## RENSEIGNEMENTS

Appeler les lycées qui vous transmettront les coordonnées des professeurs coordonnateurs des sections VTT ou athlétisme ou judo :

→ Section VTT et athlétisme : Lycée André MALRAUX : 03.29.62.49.23

→ Section JUDO Lycée Camille CLAUDEL : 03.29.62.04.84



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



LYCEE ANDRE MALRAUX – REMIREMONT



LYCEE CAMILLE CLAUDEL - REMIREMONT



ANNE SCOLAIRE 2022-2023

DOSSIER DE CANDIDATURE  
SECTION SPORTIVE  
VTT - ATHLETISME - JUDO

A renvoyer au secrétariat du Lycée André MALRAUX

13, rue de l'Épinette - BP 20160

88200 REMIREMONT

([ce.0880153@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.0880153@ac-nancy-metz.fr))

**POUR LE 8 AVRIL 2022**

(Quels que soient la voie de formation et l'établissement demandés)

**SECTION  
SPORTIVE  
VTT**



**SECTION  
SPORTIVE  
ATHLETISME**



**SECTION  
SPORTIVE  
JUDO**

